



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etai^{ent} présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Janine COURTOIS, Laurent LAROCHE, Stephen HOPKINS, Laurent DEREGNAUCOURT, Angélique HYRNIUKA, Fabienne MAHÉ, Alexandre CHAPELON, Chloé LE FEUR

Etai^{ent} absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU

Laurent LAROCHE a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2018.
- Devis : Cloche et cadran à l'ancienne mairie – **(délibération)**
- Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité année 2018 – **(délibération)**
- Eau potable : Prise en charge du raccordement finale - **(délibération)**
- Eau potable : compétences temporaires - **(délibération)**
- Projet école numérique (ENIR) - **(délibération)**
- Modification des statuts du syndicat des eaux de Fresnes l'Eguillon - **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ Projet école numérique (ENIR) - (délibération)

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'Appel à Projet Ecoles Innovantes Rurales. Pour une fourchette de dépenses entre 4000 et 14000 €, le ministère de l'Education Nationale peut subventionner 50% du projet.

M. Le Maire explique également que les échanges avec les enseignants ont permis de cibler 3 des thèmes couverts par cet appel à projet :

- Des équipements numériques de la classe (dispositif interactif de visualisation collective par exemple) ;
- Des équipements des élèves avec une solution type classe mobile ;
- Des services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives...)

Des échanges ont également eu lieu avec l'ADICO quant aux matériels proposés. Des chiffrages ont été réalisés.

Compte-tenu des demandes, l'enveloppe maximale de 14000 € serait atteinte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune puisse répondre à cet appel à projets et engager les dépenses dans une limite de 14000 €.

Le Conseil a voté 6 pour, 4 abstentions et 1 contre.

➤ Devis : Cloche et cadran à l'ancienne mairie – (délibération)

Après exposé des 3 devis ci-dessous :

- | | | | |
|----|------------------|---|-----------------------------------|
| 1. | AVRIL GENFORCE | : | pour un montant de 11 200,00 € HT |
| 2. | BODET CAMPANAIRE | : | pour un montant de 10 872,06 € HT |
| 3. | SARL ESP | : | pour un montant de 11 600,00 € HT |

Compte tenu des disponibilités et des composantes proposées dans les différents devis, après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour un montant de **10 872,06 € HT**.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour un montant de **10 872,06 € HT**.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité année 2018 – (délibération)

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

DECIDE :

- De demander le concours des receveurs municipaux pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à :
 - Mme LEDRU Valérie

L'indemnité de conseil 2018 : 376,44 € brut soit 340,59 € net.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Modification des statuts du syndicat des eaux de Fresnes l'Eguillon - (délibération)

Vu la délibération du Conseil Syndical des Eaux de Fresnes l'Eguillon du 11 avril 2018 approuvant à l'unanimité la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité la modification des statuts du Syndicats des Eaux de Fresnes l'Eguillon telle qu'annexée à la présente délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Eau potable : Prise en charge du raccordement finale - (délibération)

Vu la subvention DETR accordée par le préfet le 2 juillet 2018 ;

Vu le montant de cette subvention plafonnée à 78 489,60 €, pour 40% des dépenses ;

Le maire propose que le conseil municipal prenne en charge la gestion du raccordement des habitations : D'un montant 2 022,90 € TTC pour chaque habitation, dont le financement sera réparti de la façon suivante :

- 40% d'aide de la DETR : 809,16 €
- 60% facturés aux habitants souhaitant le raccordement : 1 213,74 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Eau potable : compétences temporaires - (délibération)

Vu l'arrête préfectoral du 30/12/2003 ;

Vu l'adhésion du la commune au syndicat SIAP de Fresnes ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Le maire propose de transférer la compétence d'extension du réseau d'eau potable au syndicat des eaux de la Troësnes pour le projet d'extension Le Vivray- Les Grands Jardins, Les Tourbières – Vaux – Launay

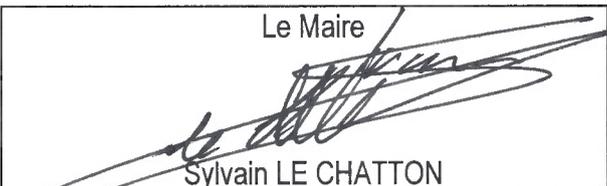
La délibération est adoptée à l'unanimité

oooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ **Plan Local d'Urbanisme** : la Préfecture a informé la commune de la nécessité, dans les 9 ans suivant l'adoption du PLU, d'en dresser un bilan d'application. M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le cabinet ARVAL pour un éventuel accompagnement dans cette démarche.
- ✓ **Sports** : M. Le Maire informe le Conseil que les projets d'équipements sportifs de proximité peuvent être subventionnés par la Région jusqu'à 250K€, dans la limite de 30% de la participation régionale.
- ✓ **Chèques cadeaux** : 240 € de chèques cadeaux n'ont pas été retirés par les parents, pour le Noël des Enfants 2017. Ils seront utilisés pour acheter du matériel sportif pour l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 30

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Laurent LAROCHE
---	--